



Campus du Solbosch
Adresse postale :
Av. F. Roosevelt 50, CP 133/02
B-1050 Bruxelles
Présidence :
Pinsart Marie-Geneviève
gpinsart@ulb.ac.be
Vice-présidence :
Asuncion Fresnoza
Asuncion.Fresnoza@ulb.ac.be

Rapport annuel d'activités du Comité d'éthique de la Faculté de philosophie et sciences sociales (CEFP)

Année académique 2020-2021

1. Composition du Comité

Le Comité se compose de six membres du corps académique et de quatre membres du corps scientifique :

Marie-Geneviève Pinsart (Présidente), ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Pôle de recherches en éthique appliquée (Centre de philosophie).

Asuncion Fresnoza (Vice-présidente), ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail ; chercheuse qualifiée FNRS ; Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC).

François Blary, effectif, ACA, Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine (CREA-Patrimoine)

Thierry Kellner, suppléant, ACA, Département de science politique ; centres de recherches REPI et EAST.

Pieter Lagrou, suppléant, ACA, Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches Mondes modernes et contemporains (MMC).

Cécile Vanderpelen-Diagre, effective, ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Maison des sciences humaines.

Louise Walmsley Nery, effective, Corsi, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Centre de recherche en philosophie (PHI)

Vaida Niksaite, suppléante, Corsi ; Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches Mondes modernes et contemporains (MMC)

Deux nouveaux membres du Corsi remplacent Madame Morcillo (fin de mandat au sein du Comité le 18 février 2021) et Madame Viroux (ayant quitté l'ULB en 2020) :

Martha Beulens, effective, Corsi, Département de philosophie, éthique et sciences des religions et de la laïcité ; Centre de philosophie (PHI)



Anne-Laure Mathy, suppléante, Corsi, Département des sciences sociales et sciences du travail ; Institut de sociologie, METICES

2. Activités du Comité

a. Réunions

La situation sanitaire associée à la Covid-19 a contraint le Comité à tenir ses réunions via Teams. Le Comité s'est réuni à 10 reprises : les 6 octobre, 10 novembre et 15 décembre 2020 ; les 5 janvier, 9 février, 9 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin et 7 septembre 2021.

Chaque réunion dure deux heures et suit un ordre du jour précis. Le procès-verbal de la réunion est rédigé par un membre du Comité et est approuvé à la réunion suivante.

b. Site web

Dans son Rapport 2019-2020, le Comité faisait part de sa volonté de créer un site web. Le contenu de ce site web a d'ailleurs été approuvé par Monsieur Pascal Delwit, Vice-doyen de la Faculté de philosophie et sciences sociales, dans un courriel daté du 15 juin 2020.

La réalisation de ce site web n'a pas encore été faite par le service compétent. Ce retard a entraîné des conséquences importantes pour les chercheurs/chercheuses qui trouvaient difficilement l'information nécessaire au dépôt de leur dossier auprès du Comité (les dates de réunion et la liste des documents nécessaires à la constitution du dossier étaient toutefois présents dans l'intranet). Par ailleurs, les membres du Comité ont dû traiter en urgence un grand nombre de dossiers.

Le Comité espère que ce problème sera résolu dans le courant du mois de novembre 2021.

3. Évaluation éthique de protocoles de recherche

Le travail principal du Comité consiste à évaluer des protocoles de recherche. Durant la période couverte par ce Rapport, le Comité a évalué 19 projets de recherche : un projet de recherche associé à un mémoire, quatorze projets FRS-FNRS, deux projets Marie Curie, un projet Small Grant de l'Endangered Material Knowledge Programme (EMKP) hébergé par le British Museum, et un projet ERC.

Cette forte augmentation du nombre de projets de recherche soumis au Comité témoigne de l'attention accrue à l'égard des dimensions éthiques de la recherche. Cette attention et la plus grande visibilité du Comité à travers son site web inciteront de plus en plus de chercheurs/chercheuses à saisir le Comité.

Une évaluation rigoureuse et collectivement partagée d'un projet de recherche exige de la part des membres du Comité un investissement non négligeable en termes d'heures de travail.

Il y a tout d'abord le travail des deux rapporteur.e.s (corps académique et corps scientifique) désignés pour chaque projet : la prise de connaissance du projet de recherche (1 h. de travail), la rédaction d'un projet d'avis et la concertation avec le/la co-rapporteur.e (1h.30 de travail), l'apport de modifications au projet d'avis suite à la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail). La majorité des projets de recherche présentent des lacunes et doivent être soumis en seconde lecture au Comité. Les rapporteur.e.s doivent alors s'assurer que les modifications apportées par le/la chercheur.se répondent aux demandes du Comité



et rédiger un second projet d'avis (1h.30 de travail). Ce second avis peut être amendé lors de la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail).

Ensuite, chaque membre est tenu de prendre connaissance de chaque saisine pour pouvoir juger de la pertinence et de l'exhaustivité du projet d'avis soumis par les deux rapporteur.e.s. Cela exige pour chaque membre et pour chaque saisine une bonne heure de travail. A ceci s'ajoute le temps passé lors de chaque réunion (2h. de travail).

Le Comité tient à souligner l'investissement continu des membres du corps scientifique et la qualité de leurs contributions tant dans la rédaction des PV, la rédaction des projets d'avis que dans les discussions menées en réunion plénière.

4. Contact avec le Comité d'éthique de l'ULB

Depuis plus d'un an, les projets de recherche qui comportent des aspects de gestion de données sont soumis à la déléguée à la protection des données de l'ULB avant d'être évalués par le Comité. Le respect du RGPD est ainsi assuré et le Comité peut se concentrer sur les autres aspects éthiques du projet de recherche.

Le présent Rapport a été approuvé par les membres du CEFP lors de la réunion du 9 novembre 2021.
